

POUR CONNAÎTRE MES DROITS

POUR DÉFENDRE MES INTÉRÊTS

POUR AMÉLIORER MES GARANTIES

UN SEUL GESTE : VOTER FO !

À diplôme égal, concours équivalent, étant assujettis aux mêmes textes que les enseignants du public, **FO revendique l'application des mêmes règles que pour les enseignants fonctionnaires :** carrière, mutations, garantie de l'emploi et maintien du salaire en cas de perte d'heures.

Pour nos salaires, avantages sociaux et conditions de travail :

- augmentation immédiate de 8 % du point d'indice de la fonction publique ;
- salaire minimum de 1 700 euros bruts par mois ;
- changement d'échelon automatique de tous les personnels tous les deux ans, dans tous les grades ;
- revalorisation de l'ancienneté à douze points annuels ;
- possibilité de passerelle des enseignants du privé vers le public lorsqu'ils le souhaitent ;
- paiement des primes et indemnités à terme immédiatement échus.

Pour l'égalité professionnelle et la création d'emplois pérennes :

- à poste de travail égal, salaire égal ;
- mise en œuvre d'un plan de formation qualifiant et valorisant ;
- conversion des contrats aidés en contrats à durée indéterminée ;
- augmentation de 80 euros net mensuels, pour les temps partiels subis.

Pour nos avantages conventionnels et notre complémentaire santé :

- mise en place des chèques-vacances, comme il est possible pour les enseignants ;
- généralisation de la prime de transport quel que soit le mode de transport utilisé ;
- augmentation des garanties du panier de soins du socle de base de la complémentaire santé de branche.

